

**MAIRIE  
DE  
BESANÇON**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/02/2026

#### Séance du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°23), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°4), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°4 et jusqu'à la question n°13 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Anne BENEDETTO

Etaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°14), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°21)

**OBJET :** 21 - Plan écoles et crèches - Ecoles Champagne - Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Délibération n° 008196

## Plan écoles et crèches - Ecoles Champagne - Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

**Rapporteur :** Mme Valérie HALLER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	08/01/2026	Favorable unanime

Résumé :

Un marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération des écoles Champagne : déconstruction - construction de l'élémentaire et d'un restaurant scolaire, réaménagement-extension de la maternelle a été attribué le 24 octobre 2024 à l'équipe représentée par le mandataire AACT+ pour un montant de 1 413 000 € HT (taux de 14.72%), pour un coût objectif travaux de 9 600 000 € HT hors photovoltaïque (valeur septembre 2023).

La traduction du programme, les modifications apportées pour tenir compte des contraintes du site et des spécificités du sol puis les optimisations apportées aux différentes phases de conception permettent d'avoir un coût prévisionnel définitif des travaux identiques au coût objectif travaux. Aussi, ce dernier est arrêté à 9 900 000 € HT en valeur Septembre 2025 (y compris le solaire photovoltaïque), soit un coût global d'opération à 15 500 400 € TTC TDC.

Le forfait définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre est calculé sur la base de ce coût prévisionnel définitif de travaux HT, il demeure ainsi inchangé. Le présent rapport a pour objet de valider l'Avant-Projet Définitif, d'approuver le coût définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

### I. Contexte et objet de l'opération

Le projet de déconstruction / construction de l'école élémentaire Champagne et de réhabilitation et extension de la maternelle Champagne s'inscrit dans le cadre du plan écoles et crèches. Peu fonctionnel, peu performant énergétiquement et en partie vétuste, le bloc élémentaire nord constitué de l'école élémentaire, de la restauration, de la maternelle du haut et d'une ancienne cuisine centrale désaffectée est de plus situé au bord de la route nationale 57, à l'Est du quartier de Planoise.

C'est donc dans un objectif de réduction des nuisances générées par la proximité de la route nationale, de repositionnement des écoles au sein du quartier, d'amélioration de la fonctionnalité et du confort, de rationalisation de l'emprise au sol, d'exemplarité énergétique et environnementale mais aussi de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces extérieurs que le programme a été rédigé et validé au conseil municipal du 25 septembre 2023.

Sur la base d'une procédure de concours, et après délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2024 validant le choix du lauréat, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 24 septembre 2024 à un groupement ayant pour mandataire AACT+, pour un montant de 1 413 000 € HT, sur la base d'un montant de travaux de 9 600 000 € HT comprenant la construction du nouvel ensemble élémentaire, restaurant, extension maternelle, le réaménagement de la maternelle et les aménagements des cours d'écoles et de l'accès technique du site, conformément au programme (valeur Septembre 2023), mais sans comprendre l'aménagement du parvis d'accueil commun ou encore la centrale solaire photovoltaïque.

### II. Projet

Les études d'avant-projet définitif ont été validées le 1<sup>er</sup> décembre 2025 en comité de pilotage.

Le projet des écoles Champagne vise à repositionner le futur équipement sur la parcelle attenante à l'Ouest du bâtiment existant une fois l'immeuble de logement démolie, le tout en s'accrochant à la maternelle du bas existante. Cela aura à la fois pour effet d'ouvrir les écoles au quartier et de les éloigner de la RN57.

L'élémentaire construite sera constituée de 13 salles de classes, de 3 salles spécifiques (RASED, ULIS, UPE2A), d'une bibliothèque, de deux espaces périscolaires, de deux salles multi-activités (dont

une sera ouverte au quartier) ainsi que de locaux administratifs, logistiques et supports pour en assurer le bon fonctionnement.

Un restaurant scolaire, accolé à l'élémentaire (un demi-niveau plus bas pour suivre la topographie du terrain) sera composé d'un office en liaison froide ainsi que de deux salles de restaurations distinctes, une en élémentaire avec un service en self et la seconde pour les maternelles avec un service à table. L'extension de la maternelle du bas, contiguë au restaurant maternelle se développe sur deux demi-niveaux pour rejoindre la maternelle du bas. Cette extension sera constituée d'un espace périscolaire, de deux salles de classes, d'un grand espace sieste, d'une bibliothèque ainsi que d'espaces administratifs et supports pour venir compléter la maternelle existante du bas composée de la salle de motricité et de 4 salles de classe.

Concernant les extérieurs, la cour de la maternelle sera réaménagée, désimperméabilisée et végétalisée en plus du préau créé, tandis que la cour élémentaire sera totalement créée, avec un niveau bas en lien avec le rez-de-chaussée de l'élémentaire et un niveau haut quatre mètres au-dessus, en lien avec le R+1 et les coursives de l'école, comprenant notamment des espaces sportifs et un espace potager. Les cours hautes et basses seront connectées entre elles via l'aménagement du talus, traité de différentes manières selon les zones.

En parallèle, l'aménagement d'un parvis commun aux deux écoles hors des limites de l'opération bâtimentaire est en cours de conception.

L'ensemble bâtimentaire sera exemplaire au niveau énergétique et environnemental, en se conformant à la RE2020, et en allant même plus loin grâce avec une isolation renforcée, la mise en œuvre de matériaux biosourcés, y compris au niveau structurel (utilisation de bois d'œuvre en provenance de la forêt de Chailluz), ou encore la mise en œuvre de systèmes énergétiques performants (centrale solaire photovoltaïque de 54 kWc, centrales de traitement d'air haute performance, LED etc.) et le raccordement au réseau de chaleur urbain de Planoise.

L'ensemble bâtimentaire développera une surface de plancher de 3920 m<sup>2</sup> (y compris la maternelle existante) et sera également exemplaire d'un point de vue fonctionnel, tant pour les enfants que pour le personnel.

La traduction du programme et les adaptations apportées au fur et à mesure de la conception pour tenir compte des demandes du maître d'ouvrage, des contraintes topographiques et géotechniques, de l'interface avec loge.GBM vis-à-vis de la démolition du bâtiment de logement, permettent tout de même d'assurer un coût prévisionnel définitif des travaux identiques à l'estimation issue de l'esquisse concours, soit 9 900 000 € HT (valeur septembre 2025).

### III. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Conformément à l'article L2421-5 du Code de la commande publique, l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle doit être prise en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre.

L'avenant a donc pour objet d'établir le forfait de rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le cout prévisionnel définitif des travaux n'ayant pas évolué, le forfait de rémunération reste donc identique au montant initial du marché, soit à 1 413 000 € HT ce qui correspond à un taux de rémunération de 14,72 %.

### IV. Budget d'opération

**Le budget toutes dépenses confondues de cette opération est estimé à 12 845 833 € HT, soit 15 415 000 € TDCTTC, répartis comme suit :**

	Montants TTC
<b>Travaux (valeur Septembre 2025)</b>	11 796 000€
<i>dont désamiantage et démolition de l'existant</i>	867 000 €
<i>dont construction neuve et réaménagement maternelle</i>	10 129 000 €
<i>dont aménagement des espaces extérieurs (hors parvis)</i>	800 000 €
<b>Honoraires de maîtrise d'œuvre (valeur Mars 2024)</b>	1 695 600 €
<b>Provisions pour aléas de chantier</b>	690 000 €

<b>Provisions pour révisions de prix</b>	613 400 €
<b>Autres frais</b> ( prestations intellectuelles hors maîtrise d'œuvre et dépenses diverses hors mobilier)	620 000 €
<b>Coût d'opération – Total toutes dépenses confondues</b>	<b>15 415 000 €</b>

## V. Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- ANRU	3 250 000 €
- Etat (Dotation Politique Ville)	800 000 €
- Etat (Fonds vert)	500 000 €
- Département du Doubs	350 000 €
- Agence de l'Eau	400 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales	270 000 €
- Union Européenne	1 000 000 €
- Ville de Besançon	6 275 833 €
- <b>TOTAL HT</b>	<b>12 845 833 €</b>
- TVA à la charge de la Ville	2 569 167 €
- <b>TOTAL TTC</b>	<b>15 415 000 €</b>

La Ville de Besançon prendra en charge les financements non acquis.

## VI. Calendrier prévisionnel

Les études vont se poursuivre jusqu'en Juin 2026. Des travaux de désamiantage et de déconstruction préalables d'un des préaux de l'élémentaire pourraient démarrer dès l'été 2026, tandis que les travaux de construction sont programmés à compter du début 2027. Les écoles seraient livrées pour la rentrée scolaire 2029, tandis que le bloc élémentaire existant sera démolie fin 2029 pour une livraison de la plateforme début 2030.

*MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (2) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement ci-dessus et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 3

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

Anne BENEDETTO,  
Conseillère Municipale Déléguee

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Anne VIGNOT